



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS**

**COMPTE RENDU**  
**du Conseil de la Communauté de**  
**Communes**  
**2ème Partie**

**SÉANCE DU MARDI 28 JUILLET 2020**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 72-2020/ ASSOCIATION « COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI » LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS (CBE)

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS (10)** : AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES :** (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 55

## **72-2020/ ASSOCIATION « COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI » LAURAGAIS REVEL SOREZOIS (CBE)**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu les statuts du 12 mai 2012
- Vu 2121-21 du CGCT

Il est rappelé que cette association a vocation à promouvoir une coopération afin d'engager toute action visant à la meilleure valorisation des potentialités du bassin et à l'émergence d'un véritable pôle de développement en faveur de l'emploi. L'association a notamment pour mission de Participer au développement économique du territoire/ Observer l'évolution de l'emploi/Déterminer des filières d'actions de formation permettant adéquation entre les offres et les demandes d'emploi locales/Mettre en cohérence politiques de développement d'emploi avec les besoins du territoire/Soutenir toute démarche allant dans le sens de l'emploi notamment pour les publics en difficulté/Coordonner les actions de développement et de communication des partenaires publics et privés. L'association se compose de membres actifs et de membres associés. Les membres actifs sont répartis en 4 collèges : collège des élus des communes concernées/ collège des entreprises et chambres consulaires/ collèges des organisations syndicales/ collège du secteur associatif et solidaire. Les membres associés (voix consultative) s'intéressent à la vie et aux objectifs de l'association.

Il convient de procéder à l'élection des 3 délégués au collège des élus.

En référence à l'article L 2121-21 du CGCT , le Président propose de déroger à l'élection au scrutin secret.

A l'unanimité des 55 voix, il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret

Fait acte de candidature auprès de l'association COMITE BASSIN EMPLOI (CBE) : JEAN-MARIE PETIT

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

Fait acte de candidature auprès de l'association COMITE BASSIN EMPLOI (CBE) : MARIE-HELENE VAUTHIER

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

Fait acte de candidature auprès de l'association COMITE BASSIN EMPLOI (CBE) : PASCALE CONTE DUMAS

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DÉCLARE** élus Monsieur Jean-Marie PETIT, Madame Marie-Hélène VAUTHIER et Madame Pascale CONTE DUMAS représenter la communauté de communes au sein du COMITE BASSIN EMPLOI ( CBE)

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 73-2020/ SPL AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SPL ARAC OCCITANIE)

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires** (42) :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Héléne ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOLS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS** (10) : AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 55

**73-2020/ ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE : SPL AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SPL ARAC OCCITANIE)**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

Vu les articles L1524-5 et R 1524-3 et suivants du CGCT

Vu la délibération 54B-2020 du 5 mars 2020 (SPL Midi Pyrénées construction devenue ARAC)

La communauté de communes est actionnaire de la société SPL AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SPL ARAC OCCITANIE), anciennement SPL MPC.

Il est rappelé que cette SPL intervient principalement en matière d'aménagement, de construction et d'ingénierie de projets à l'échelle du territoire régional. Par délibération en date du 23 juin 2011, la Communauté de communes a acquis 23 actions pour un montant total de 2 300 € auprès de la SPL MIDI PYRENES CONSTRUCTION (SPL MPC)

Ne disposant pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Il est rappelé que cette société a pour objet exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leurs territoires :

1. de procéder à tous actes nécessaires à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme;
2. de procéder à la réalisation d'opérations de construction permettant notamment la mise en œuvre des politiques de renouvellement urbain, de l'éducation, des transports, de la valorisation du territoire, du tourisme ainsi que tout autre domaine intéressant le développement économique et social local des territoires ;
3. d'entreprendre toutes actions foncière préalables et/ou nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement et de construction sus-indiquées ;
4. de procéder à toute mission d'ingénierie de projets se rapportant à des actions ou opérations d'aménagement et/ou de construction indiquées ci-dessus. Elle pourra dans ce cadre conduire toutes études notamment de programmation, de faisabilité, pré-opérationnelle ou opérationnelle nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,
5. d'exploiter tout service public à caractère industriel ou commercial ou toute autre activité d'intérêt général qui sont l'aboutissement des projets dont elle aura préalablement assuré l'aménagement, la construction ou l'ingénierie ;

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus.

Elle pourra réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Il convient de procéder à la désignation du représentant au sein des instances de gouvernance de la société SPL ARAC OCCITANIE :

A l'unanimité des 55 voix, il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret

Fait acte de candidature pour représenter la communauté de communes au sein des instances de gouvernance de la société SPL ARAC OCCITANIE : **Bertrand GELI**

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**DÉCLARE** élu Monsieur BERTRAND GELI pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la société SPL ARAC OCCITANIE composée des actionnaires ne disposant pas d'une part de capital suffisante pour leur assurer une représentation directe au sein du Conseil d'administration.

**AUTORISE** Monsieur BERTRAND GELI à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.

**AUTORISE** Monsieur BERTRAND GELI à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée générale et/ou les statuts et notamment un poste de censeur.

**DESIGNE** Monsieur BERTRAND GELI pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales d'actionnaires de la société SPL ARAC OCCITANIE

**AUTORISE** son représentant au sein de l'Assemblée spéciale ou du Conseil d'administration à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président dans le cadre de leur mandat de représentation.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 74-2020/SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) HAUTE GARONNE DÉVELOPPEMENT

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS (10)** : AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 55

## 74-2020/ SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) HAUTE GARONNE DÉVELOPPEMENT

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu l'article L 1531-1 du CGCT

Vu la délibération 13/9/2017 portant prise de participation à la SPL HAUTE GARONNE DEVELOPPMENT,

Vu l'immatriculation de la SPL Haute Garonne Développement au registre du commerce le 17 janvier 2018,

Il est rappelé que la SPL Haute-Garonne Développement a pour objet la mise en œuvre des actions relevant des compétences suivantes : au titre des compétences touristiques, culturelles et sportives partagées au sens de la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015/Au titre des compétences en matière d'action sociale, numérique, voirie et de logement./Au titre de la compétence d'assistance technique du département de l'article L3232-11 du code général des collectivités locales afin de contribuer à l'aménagement du territoire. Afin de contribuer à l'aménagement du territoire. Elle effectue dans le cadre de conventions, des études et actions d'ingénierie. La SPL peut passer toutes conventions et effectuer toutes actions mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet ci-dessus. La SPL est dirigée par un Conseil d'administration de 12 membres : 10 administrateurs représentant le Conseil Départemental et 2 administrateurs représentant les 13 EPCI.

Il convient d'élire un représentant à l'assemblée générale des actionnaires.

A l'unanimité des 55 voix, il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret

Fait acte de candidature pour représenter la communauté de communes à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL HAUTE -GARONNE DEVELOPPEMENT : Laurent HOURQUET

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DÉCLARE** élu LAURENT HOURQUET pour représenter la communauté de communes à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL HAUTE -GARONNE DEVELOPPEMENT

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **75-2020/ SYNDICAT MIXTE de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE- GARONNE . RESEAU 31**

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (42) :**ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Héléne ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) :** SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS** (10) : AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

*En Exercice : 58*

*Présents : 45*

*Votants : 55*

**75-2020/ SYNDICAT MIXTE de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE- GARONNE .  
RESEAU 31**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu l'article L5721-1 et suivants et L 5722-1 et suivants du code Général des collectivités territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte réseau 31 actualisé en date du 19 décembre 2019 arrêté préfectoral 31 décembre 2019
- Vu l'article L5721-1 et suivants et L 5722-1 et suivants du code Général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte (SMO) réseau 31 actualisé en date du 19 décembre 2019 arrêté préfectoral 31 décembre 2019

Il est rappelé que ce syndicat mixte à la carte « ouvert » a pour objet la satisfaction des besoins communs dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en fonction des compétences transférées par les membres .Les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des commissions territoriales de Réseau 31. Le nombre de sièges de représentants, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective. Les commissions territoriales ont été constituées en tenant compte des limites géographiques. Au sein de ces commissions territoriales, les voix des représentants sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité.

Vu l'article 10-3 des statuts régissant Réseau31 qui prévoit que les représentants des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il convient de procéder à l'élection 5 représentants pour la Commission Territoriale « 9 Sud Lauragais » pour la compétence transférée : C./ Assainissement non collectif

Deux assesseurs sont désignés : Caroline COMBES et Vincent JONQUIERES

Font acte de candidature auprès de ce syndicat

- Véronique OURLIAC
- Alexia BOUSQUET
- Vincent JONQUIERES
- Christian AUSSENAC
- Christian LAGENTE

Il est procédé aux opérations de vote

**Candidature de VERONIQUE OURLIAC**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Madame Véronique OURLIAC est élue à l'unanimité de 55 voix**

**Candidature d'Alexia BOUSQUET**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Madame Alexia BOUSQUET est élue à l'unanimité de 55 voix**

**Candidature de Vincent JONQUIERES**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Monsieur Vincent JONQUIERES est élu à l'unanimité de 55 voix**

**Candidature de Christian AUSSENAC**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Monsieur Christian AUSSENANC est élu à l'unanimité de 55 voix**

**Candidature de Christian LAGENTE**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Monsieur Christian LAGENTE est élu à l'unanimité de 55 voix**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DÉCLARE** élus en tant que représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte RESEAU 31 : Madame Véronique OURLIAC, Madame Alexia BOUSQUET, Monsieur Vincent JONQUIERES, Monsieur Christian AUSSENAC et Monsieur Christian LAGENTE

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 76-2020// SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42) :**ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) :** SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS (10) :** AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES :** (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants : 55

## 76-2020/ / SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

Vu l'article L 5721-1 et suivants du CGCT

Vu l'article L 211-7 du Code de l'environnement

Vu les statuts actualisés au 2 juillet 2019

Vu les statuts de la communauté de communes

Il est rappelé que ce syndicat mixte ouvert (SMO) à la carte intervient sur le bassin versant de l'AGOUT. Les compétences sont :

- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Autres compétences : suivi hydrologie, coordination inondations, lutte érosion des sols, suivi qualité des eaux superficielles et/ou souterraines,

Sont concernées, en tout ou partie, 20 communes : Arfons, Belleserre, Blan, Cahuzac, Durfort, Garrevaques, Lempaut, Les Brunels, Les Cammazes , Montégut Lauragais, Montgey, Nogaret, Palleville, Poudis, Revel, Roumens, Saint Amancet, Saint Félix Lauragais, Sorèze, Vaudreuille.

Deux assesseurs sont désignés : Caroline COMBES et Vincent JONQUIERES

Font acte de candidature en tant que délégués titulaires auprès de ce syndicat

- Alexia BOUSQUET
- Alain BOURREL

Font acte de candidature en tant que délégués suppléants auprès de ce syndicat

- Michel FERRET
- Bertrand GELI

Il est procédé aux opérations de vote

### 1/ DELEGUES TITULAIRES

#### **Candidature d'Alexia BOUSQUET**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Madame Alexia BOUSQUET est élue à l'unanimité de 55 voix**

### **Candidature d'Alain BOURREL**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Monsieur Alain BOURREL est élu à l'unanimité de 55 voix**

### **2/ DELEGUES SUPPLEANTS**

#### **Candidature de Michel FERRET**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Monsieur Michel FERRET est élu à l'unanimité de 55 voix**

#### **Candidature de Bertrand GELI**

Nombre de votant : 55    Nombre de Bulletins blanc : 0    Nombre de Bulletin nuls : 0 Exprimés : 55

**Monsieur Bertrand GELI est élu à l'unanimité de 55 voix**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

#### **DÉCLARE ELUS** en tant que

- représentants titulaires de la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte du Bassin de L'Agout : madame Alexia BOUSQUET et Monsieur Alain BOURREL
- représentants suppléants de la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte du Bassin de L'Agout : Monsieur Michel FERRET et Monsieur Bertrand GELI

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **77-2020/ SYNDICAT MIXTE DU BASSIN HERS GIROU**

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ;GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ;ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ;LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ;LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ;SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ;MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ;PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS** (10) : AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ;REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants :55

## **77-2020/ SYNDICAT MIXTE DU BASSIN HERS GIROU**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

Vu les articles du CGCT et notamment L 5711-1 du CGCT

Vu l'article L 211-7 du code de l'Environnement

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant adhésion du syndicat intercommunal de la Haute vallée du Girou, transfert de l'intégralité de ses compétences au syndicat du bassin Hers Girou ( SBHG) et dissolution de celui-ci

Vu le transfert de plein droit de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux EPCI

Vu la délibération 2-2018 du 11 janvier 2018 concernant l'extension du périmètre d'intervention de ce syndicat

Vu les statuts du syndicat mixte du Bassin Hers Girou

Vu les statuts de la communauté de communes

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires et plus précisément l'article permettant la possibilité de dérogation à l'élection au scrutin secret des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés (SMF), sous réserve de l'unanimité de l'organe délibérant

Considérant la loi du 22 juin 2020, le Président propose de déroger à l'élection au scrutin secret des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

A l'unanimité des 55 voix, il est décidé de de déroger au scrutin secret

Il est rappelé que sont concernées en tout ou partie 13 communes de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois : Maurens + Bélesta en Lauragais, Mourvilles-Hautes, Le Vaux, Le Falga, Juzes, Saint Julia, Puéchoursy , Montégut-Lauragais, Montgey, Nogaret, Roumens, Saint Félix Lauragais pour la compétence GEMAPI ainsi que « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. » (Item 12 articles L211-7 code environnement).

Ce syndicat assure plusieurs missions d'intérêt général concernant la gestion de la rivière et de ses affluents mais également la gestion des inondations.

Il convient de procéder à l'élection d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Fait acte de candidature pour le poste de délégué titulaire auprès syndicat mixte du Bassin Hers-Girou : Bertrand GELI

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

Fait acte de candidature pour le poste de délégué suppléant auprès syndicat mixte du Bassin Hers-Girou : Alain BOURREL

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**DÉCLARE** élus monsieur Bertrand GELI en tant que délégué titulaire et Monsieur Alain BOURREL en tant que délégué suppléant pour représenter la communauté de communes au sein du auprès syndicat mixte du Bassin Hers- Girou

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **78-2020/ SCHEMA AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX (SAGE) – HERS GIROU**

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires** (42) :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS** (10) : AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

*En Exercice* : 58

*Présents* : 45

*Votants* : 55

## **78-2020/ SCHEMA AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX (SAGE) – HERS GIROU**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

Il est rappelé que le Préfet coordonnateur du SAGE va prendre un nouvel arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau. (CLE). Au sein de la CLE, la désignation des représentants de collectivités est nominative. Les représentants des communes sont proposés par l'association départementale des maires de France au Préfet.

Il convient de proposer 1 représentant d'une commune du bassin HERS GIROU

A l'unanimité des 55 voix, il est décidé de déroger au scrutin secret

Fait acte de candidature : Alain BOURREL

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBÉRE, A L'UNANIMITE**

**DECLARE** élu Alain BOURREL en tant que représentant de la communauté de communes au sein de la Commission Locale de l'Eau. (CLE) du SAGE HERS-GIROU

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 79-2020/ SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU FRESQUEL

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ;GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ;ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ;LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ;LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ;SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ;MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ;PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS (10)** : AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ;REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants :55

## 79-2020/ SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU FRESQUEL

### **Rapporteur : Laurent HOURQUET**

Vu les statuts du syndicat du Fresquel (SMF) actualisés par arrêté inter-préfectoral en date du 4 décembre 2019

Vu les statuts de la communauté de communes

Vu les articles du CGCT et notamment les articles L 5212-1 à L5212-34 du CGCT

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires et plus précisément l'article permettant la possibilité de dérogation à l'élection au scrutin secret des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés (SMF), sous réserve de l'unanimité de l'organe délibérant

Considérant la loi du 22 juin 2020, le Président propose de déroger à l'élection au scrutin secret des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés

### **A l'unanimité des 55 voix, il est décidé de déroger au scrutin secret**

Il est rappelé qu'adhèrent à ce syndicat 7 communautés de communes, en représentation/substitution des communes. Pour la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois en représentation /substitution pour 4 communes : Saint – Félix Lauragais, Les Brunels, Arfons, Les Cammazes. Ce syndicat exerce pour le compte de ses membres la compétence GEMAPI (L 211-7 Code Environnement alinéa 1,2,5,8,). Ce syndicat est membre du SMAR qui assure la coordination et l'assistance des syndicats dans l'exercice de la compétence GEMAPI et une cohérence d'intervention à l'échelle du bassin versant du fleuve AUDE.

Il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants

Fait acte de candidature pour le poste de titulaire : **Bertrand GELI**,

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

Fait acte de candidature pour le poste de titulaire : **Alain BOURREL**

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

Fait acte de candidature pour le poste de suppléant , **Michel FERRET**

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

Fait acte de candidature pour le poste de suppléant , **Gérard PINEL**

- Nombre de voix obtenues : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBÉRE, A L'UNANIMITE**

**DECLARE** élus Bertrand GELI, Alain BOURREL, Michel FERRET, Gérard PINEL en tant que représentants de la communauté de communes au sein du SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU FRESQUEL

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





Envoyé en préfecture le 03/08/2020

Reçu en préfecture le 03/08/2020

Affiché le

Berser  
Levrault

ID : 031-243100567-20200728-802020-DE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **80-2020/ SYNDICAT MIXTE « HAUTE GARONNE NUMERIQUE »**

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ;GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ;ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ;LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ;LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ;SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ;MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ;PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS** (10) : AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ;REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants :55

## 80-2020/ SYNDICAT MIXTE « HAUTE GARONNE NUMERIQUE »

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

Vu les articles L 5721-2 et L 5721-8 du CGCT

Vu les statuts du syndicat mixte Haute -Garonne numérique et notamment l'article 5-3

Vu les statuts de la communauté de communes

Il est rappelé que ce syndicat mixte ouvert (SMO) comprend le conseil départemental de la Haute-Garonne et des communautés de communes. Ce syndicat mixte a pour objet l'établissement et l'exploitation d'infrastructures de communication électroniques et notamment établissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes...) et des câbles. Ce syndicat a également pour missions l'établissement et l'exploitation de réseaux de communication électroniques

Vu l'article 5-3 des statuts de ce syndicat, à l'unanimité des 55 voix, il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Font acte de candidature :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Judith ARDON	Philippe LASMAN

- Nombre de voix obtenues JUDITH ARDON : UNANIMITÉ DE 55 VOIX
- Nombre de voix obtenues Philippe LASMAN : UNANIMITÉ DE 55 VOIX

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**DÉCLARE** élus madame JUDITH ARDON en tant que titulaire et Monsieur LASMAN en tant que suppléant pour représenter la communauté de communes au sein DU SYNDICAT MIXTE HAUTE - GARONNE NUMERIQUE

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET

